

CONSEIL MUNICIPAL

D'ENFANTS ET DE JEUNES

DONNE VIE À TES IDÉES

DU CE2 À LA 6ÈME



5 CHOSES À SAVOIR AVANT DE PARTICIPER

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS ET DE JEUNES, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Conseil Municipal d'enfants et de jeunes est mis en place par la commune en lien avec l'école de Léon et le Centre de Loisirs. Il est un lieu d'apprentissage de la démocratie locale et permet aux enfants de présenter leurs idées, de débattre et de prendre des décisions collectivement.



DONNER VIE À SES IDÉES

Le Conseil travaille sur des projets liés à 4 grandes thématiques : sports et loisirs / santé et solidarité / cadre de vie et environnement / restauration et vie scolaire.

Exemples : Installation de tables de ping pong extérieures, action de sensibilisation au tri des déchets, réalisation d'une vidéo avec les pompiers pour transmettre les gestes de premiers secours, etc.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Les élèves de CE2, CM1, CM2 et 6ème scolarisés à l'école de Léon ou les élèves léonnais scolarisés dans une autre école peuvent voter. Seuls les CM1 peuvent se présenter et sont élus pour 1 an.



JE VEUX PARTICIPER, QUI CONTACTER ?

Tu es élève à l'école de Léon ? Pascal et Nadège te donneront toutes les informations.

Tu n'es pas à l'école de Léon ? Contacte Anais au Centre de Loisirs au 05 58 48 74 32



JE VEUX ÊTRE CANDIDAT, COMMENT JE FAIS ?

Tu dois écrire un courrier à la Mairie de Léon pour leur faire part de ta candidature. Tu devras ensuite créer ton programme pour ta campagne.



LES DATES CLÉS |

Jusqu'au 19 octobre : Candidatures

Mardi 14 novembre (17h30) : Présentation des candidats à la Salle de la Huchette

Mercredi 15 novembre (13h30-17h30) : Élections

Mercredi 15 novembre (18h) : Réunion du Conseil